

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Christelle – M. BERNARD Dominique – M. BERNARD Loïc - M. CANONNE William – M. COMPAN Bernard — M. DUTREUIL Philippe - Mme GACHET Sandrine - Mme GOMBAUD Maryse – Mme HERAUD Valérie – M. PAUMET Jean-Guy – M. TANCHAUD Jean-Michel – Mme VIDAL Sonia.

EXCUSES : M. DRILLAUD Alain

ABSENTS : Mme GAUDIN Natacha

Monsieur Bernard COMPAN a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 25 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2024 11/24

Compte tenu des dépenses de fonctionnement plus importantes (recrutement personnel - hausse des carburants) et les travaux de sécurité de la RD 728 dans le bourg en investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

de modifier les taux en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

	TAUX 2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	35,20 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	51,41 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe habitation sur les logements vacants si instituée)	7,55
Cotisation foncière des entreprises	0

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité des présents

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 MAIRIE 12/24

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 25 mars 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	42 764.31
- Un excédent reporté de :	187 330.34
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	230 094.65
- Un déficit d'investissement de :	34 135.98
- Un déficit des restes à réaliser de :	29 800.00
Soit un besoin de financement de :	63 935.98

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	230 094.65
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	63 935.98
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	166 158.67
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	34 135.98

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 MAIRIE 13/24

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses :	261 372.65
Recettes :	291 172.65

Fonctionnement

Dépenses :	629 141.67
Recettes :	629 141.67

Pour rappel, total budget	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	291 722.65 (dont 30 350 de RAR)
Recettes :	291 722.65 (dont 550,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	629 141.67 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	629 141.67 (dont 0,00 de RAR)

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 « LOCAUX COMMERCIAUX » 14/24

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 25 mars 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	9 940.56
- Un excédent reporté de :	7 895.17
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	17 835.73
- Un déficit d'investissement de :	19 505.11
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	19 317,99

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	17 835.73
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	17 835.73
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0.00
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	19 505.11

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 « LOCAUX COMMERCIAUX » 15/24

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses :	29 505.11
Recettes :	29 505.11

Fonctionnement

Dépenses	25 500.00
Recettes :	25 500.00

	Pour rappel, total budget
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	29 505.11 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	29 505.11 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	25 500.00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	25 500.00 (dont 0,00 de RAR)

RÉPARTITION FOURNITURES SCOLAIRES 16/24

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de répartition 2024 des fournitures scolaires des trois écoles du RPI (Balanzac - Nancras - Sablonceaux)

Le nombre total d'élèves est de 167

$9185 : 167 = 55,00 \text{ € par élève}$

Pour les 14 élèves des autres communes le coût sera divisé en 3, soit :

$55,00 \times 14 = 770,00 \text{ €} : 3 = 257,00 \text{ €}$

Le coût pour la commune est donc de :

BALANZAC $55,00 \text{ €} \times 52 = 2\,860,00 \text{ €} + 257,00 \text{ €} = 3\,117,00 \text{ €}$

Reversement des participations à Balanzac :

Sablonceaux 10 élèves $\times 55,00\text{€} = 550,00 \text{ €}$

Nancras 14 élèves $\times 55,00\text{€} = 770,00 \text{ €}$

D'autre part BALANZAC versera à :

Sablonceaux 22 élèves $\times 55,00 = 1\,210,00 \text{ €}$

Nancras 13 élèves $\times 55,00 = 715,00 \text{ €}$

VENTE BAC HYDROCARBURE 17/24

Monsieur Loic BERNARD n'a pas pris part à la délibération.

Le Conseil Municipal a décidé de vendre un bac hydrocarbure qui n'est plus utilisé.

Ce bac a été acheté en 2017 pour un montant de 790,80 € TTC sur le budget LOCAUX COMMERCIAUX.

Après délibération, le Conseil Municipal

- décide de fixer le prix de vente à 350,00 €
- décide de sortir ce matériel de l'actif
- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre le titre

RIFSEEP 19/24

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 novembre 2021 mettant en place le régime indemnitaire du RIFSEEP.

Cette délibération doit être réexaminée pour les raisons suivantes :

- Changement de grade d'un agent (Agent de maîtrise)
- Recrutement d'un adjoint administratif principal 1ère classe

Le tableau de l'annexe 1 est ainsi modifié

ANNEXE 1 : Plafond individuel annuel

GROUPE DE FONCTIONS	GRADES	MONTANT INDEMNITAIRE ANNUEL MINI FIXE PAR LA COLLECTIVITE	MONTANT ANNUELS MINI REGLEMENTAIRE PAR GRADE
Groupe 1	Adjoint administratif principal 1ère classe (fonction secrétaire de mairie)	3627,24 €	11 340,00 €
	Adjoint administratif principal 2ème classe (accueil secrétariat)	2892,00 €	11 340,00 €
Groupe 2	Agent de maîtrise	3327,24 €	10 800,00 €
Groupe 3	Adjoint technique (cantinière)	600,00 €	10 800,00 €
	Adjoint technique (Aide cantine)	480,00 €	10 800,00 €
	Adjoint technique contractuelle (ménage des salles)	480,00 €	10 800,00 €
	Adjoint technique (service espaces verts)	1200,00 €	10 800,00 €

QUESTIONS DIVERSES

1-Demande de M. BERNARD Sylvain

Monsieur BERNARD Sylvain souhaite modifier l'emplacement de son portail sur la parcelle D548 – Lotissement les Erables. Afin de répondre à sa demande, les élus iront voir directement sur le terrain les possibilités.

2-Hélitreuillage parapente

Monsieur BERNARD Loïc demande l'autorisation du Conseil Municipal pour effectuer l'hélitreuillage pour le parapente à partir du Chemin de Pons. Le Conseil donne son accord.

3-Délimitation parking et rue de la Belotrie

Monsieur CANONNE William informe le Conseil de la demande de riverain concernant l'angle de la rue de la Belotrie et le parking de la brocante. Il sera mis en place un tracé pour mieux délimiter les zones du parking par rapport à la rue.

4-Cérémonie du 08 mai

La Cérémonie du 08 mai aura lieu à 10h30.

5-Pompe à eau forage

La pompe à eau pour le forage est en panne. La question se pose de mettre en place un robinet extérieur au niveau de l'atelier municipal.

Séance levée à 22 h 10



Le Maire,

Dominique BERNARD